

SUPPRESSION DES PLAGES HORAIRES RESERVEES AUX DS

Question posée par l'APE au dernier CE :

1 - SUPPRESSION DES PLAGES HORAIRES RESERVEES AUX DS, De nombreux élèves et parents souhaitent que les plages horaires réservées aux devoirs sur table en première et en terminale soient conservées. Allez-vous prendre en compte ce souhait? Est-il possible de poursuivre le dialogue dans une discussion constructive afin que ces familles, que nous représentons, aient la possibilité d'exprimer leur opinion sur un sujet qui les concerne en premier lieu ?

Réponse lue en CE par Monsieur Barro

Je rappelle que l'évaluation était de la compétence des enseignants et donc de la direction (art. L912-1 du code de l'éducation), mais je répondrai aux raisons de la fin de ce dispositif, on ne peut pas sans arrêt reposer des questions afin d'avoir une réponse différente.

En terminale nous avons 9 plages horaires disponibles (8 plages avec une pause déjeuner) par jour (37h par semaine) car le mercredi après-midi conformément à la circulaire 2002-130 et aux autres circulaires sur le sport scolaire et le développement des activités éducatives, doit être consacré à ces activités.

Un besoin de souplesse est nécessaire à hauteur d'une ou deux heures dû à des groupes de langues où l'on mélange les élèves pour éviter d'avoir par exemple une classe d'élèves germanophones où les élèves seraient ensemble durant toute leur scolarité, et où la constitution des classes se feraient sans pouvoir homogénéiser les classes entre elles.

4h de plages de devoirs bloqués, portent le volume horaire en TS à 38,5h par semaine dont 34.5h obligatoire. Ce qui entraîne que les élèves doivent faire un choix entre l'option musique, l'option arts plastique, le latin et le néerlandais, ce qui va à l'encontre du développement des parcours réaffirmés par la circulaire de rentrée 2015 et des suivantes.

Pour 4 devoirs par matière par an, un élève de terminale ne peut pas présenter au bac et dans son dossier post bac quel que soit le pays qu'il envisage, 3 langues vivantes et une matière culturelle ou sportive, voire 2 langues et deux options non linguistiques.

Il est incroyable d'avoir au Pays Bas uniquement 8 élèves qui suivent le néerlandais en terminales.

Certains soutenant de fait cette impossibilité, pour un élève d'avoir deux options facultatives source d'enrichissement, me demandent en même temps que faisons-nous pour la promotion du néerlandais et de la culture. Cette mise en concurrence empêche d'avoir un nombre d'élèves en nombre suffisant pour faire deux groupes, où on pourrait avoir des élèves avancés pouvant enrichir leur pratique du néerlandais et un autre pour des élèves qui prendraient le néerlandais en LV3 alors qu'ils en ont fait pendant 7 ans pour la grande majorité.

Afin de permettre d'arrêter cette mise en concurrence nous avons besoin de trouver deux heures que nous n'avons pas dans l'emploi du temps aujourd'hui et encore moins si nous avons l'OIB.

A côté de cela nous avons fait le constat d'un besoin de faire évoluer l'Accompagnement Personnalisé en ajoutant une heure aux deux existantes afin de pouvoir permettre aux élèves de terminales et de premières d'avoir trois plages horaires dans les matières à fort coefficient afin de renforcer les élèves mais aussi de travailler sur des projets scientifiques permettant d'aller plus loin que les cours.

Là aussi c'est une réponse à des questions sur la prise en charge des élèves..

Ce qui fait trois heures hebdomadaires entre AP et Options à placer.

Nous aimerions également comme cela a été soulevé par les élèves, avoir du temps pour éventuellement organiser des préparations spécifiques pour le post bac, ou permettre aux élèves de développer au sein de l'établissement des projets personnels.

Cependant, nous avons pris en compte la perception d'un besoin de préparation aux épreuves du bac au côté des évaluations régulières même si elles ont toujours été faites par les enseignants qui continueront à le faire contrairement aux rumeurs que certains prennent plaisir à colporter pour créer une angoisse chez certaines familles, qui ne doivent pas avoir peur.

Ainsi trois fois par an au lieu de 4 (1 fois par trimestre) les enseignants auront la possibilité de nous demander d'organiser un devoir commun de type bac qu'ils font déjà dans le cadre de leurs cours mais correspondant à la durée du baccalauréat. J'ai par contre entendu la demande des délégués de 1° qui craignent que trois devoirs de type bac sur trois jours soit pour eux une source de stress, en faisant en sorte de lisser sur au moins le premier trimestre un jour par semaine les devoirs.

Cette réponse a été suivie d'un long échange, un échange constructif qui a permis aux parents représentants de mieux comprendre le sens de cette nouvelle disposition.